

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2004

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 23 mars 2004 à 21 h, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

Commissaires :

Sont présents :

Mesdames :

Lucie Désilets
Suzanne Gagnon
Colette Larose
Thérèse Richard De Nitto

Messieurs :

Alain Dépatie
Normand Héroux
Jacques Séminaro

Formant quorum sous la présidence de madame Lucie Désilets.

Sont aussi présentes

Mesdames Francine Chabot, Hélène-Marie Girard

Commissaires représentant les parents :

Du primaire : Monsieur Sylvain Lévesque
Du secondaire : Madame Louise St-Cyr

Sont également présents :

Monsieur Serge Lefebvre, directeur général
Monsieur Marcel Teasdale, directeur général adjoint
Monsieur André Brette, directeur général adjoint
Monsieur François Houde, secrétaire général
Monsieur Jacques Leblanc, coordonnateur au Service des ressources matérielles

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2004

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, madame Lucie Désilets déclare la séance ouverte. Il est 21 h.

24-CE-2003-2004

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR madame Thérèse Richard De Nitto que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée unanimement

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal :
 - 3.1. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2004
4. Questions orales
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Secrétariat général
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement
11. Affaires du Service des ressources matérielles :
 - 11.1 Adjudication de contrat :
PCP014/352 – École de Normandie – Réfection de la toiture/sections A3, C2, D6, D7
 - 11.2 Adjudication de contrat :
PCP076/365 – École Antoine-Brossard – Réfection de la Toiture/sections 33,4
 - 11.3 Adjudication de contrat :
PCP068/332 – École Hélène-De Champlain – Fenestration
 - 11.4 Adjudication de contrat :
PCP002/316 – École Armand-Racicot - Fenestration
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2004

15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Parole aux commissaires représentant les parents
18. Ajournement ou clôture de la séance

25-CE-2003-2004

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 24 FÉVRIER 2004**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gagnon que le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2004 soit adopté avec dispense de lecture et sans modifications.

Adoptée unanimement

26-CE-2003-2004

**ADJUDICATION DE CONTRAT :
PCP014/352 – ÉCOLE DE NORMANDIE
RÉFECTION DE LA TOITURE/SECTIONS A3, C2, D6, D7**

CONSIDÉRANT que treize (13) firmes se sont procuré des cahiers de charge;

CONSIDÉRANT que douze (12) firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes «Groupe Leclerc»;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jacques Séminaro :

QUE le contrat pour le projet PCP014/352, école de Normandie, réfection de la toiture/sections A3, C2, D6, D7 soit accordé à la firme « Les toitures Continental » pour un montant total de 140 406,80\$, taxes incluses, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 4 mars 2004 déposé par le Service des ressources matérielles;

QUE la directrice du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée unanimement

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2004

27-CE-2003-2004

**ADJUDICATION DE CONTRAT –
PCP076/365 – ÉCOLE ANTOINE-BROSSARD
RÉFECTION DE LA TOITURE /SECTIONS 33, 4**

CONSIDÉRANT que treize (13) firmes se sont procuré des cahiers de charge;

CONSIDÉRANT que onze (11) firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Pelletier, N.Jean-Pierre, architectes »;

IL EST PROPOSÉ par madame Colette Larose :

QUE le contrat pour le projet PCP076/365, école Antoine-Brossard, réfection de la toiture/sections 33, 4 soit accordé à la firme « Les toitures Continental » pour un montant total de 152 450,00 \$, taxes incluses, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 9 mars 2004 déposé par le Service des ressources matérielles;

QUE la directrice du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée unanimement

28-CE-2003-2004

**ADJUDICATION DE CONTRAT –
PCP068/332 – ÉCOLE HÉLÈNE-DE CHAMPLAIN
FENESTRATION**

CONSIDÉRANT que six (6) firmes se sont procuré des cahiers de charge;

CONSIDÉRANT que quatre (4) firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Pelletier N. Jean-Pierre, architectes »;

IL EST PROPOSÉ par madame Suzanne Gagnon :

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2004

QUE le contrat pour le projet PCP068/332, école Hélène-De Champlain, fenestration soit accordé à la firme « Construction Cogestal inc. » pour un montant total de 165 200,00 \$, taxes incluses, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 11 mars 2004 déposé par le Service des ressources matérielles;

QUE la directrice du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée unanimement

29-CE-2003-2004

**ADJUDICATION DE CONTRAT –
PCP002/316 – ÉCOLE ARMAND-RACICOT
FENESTRATION**

CONSIDÉRANT que dix (10) firmes se sont procuré des cahiers de charge;

CONSIDÉRANT que trois (3) firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Groupe Petrone inc. »;

IL EST PROPOSÉ par madame Thérèse Richard De Nitto :

QUE le contrat pour le projet PCP002/316, école Armand-Racicot, fenestration soit accordé à la firme « Les portes et fenêtres A.D.G./3233430 Canada inc. » pour un montant total de 245 000,00 \$, taxes incluses, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 11 mars 2004 déposé par le Service des ressources matérielles;

QUE la directrice du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée unanimement

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2004

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 21 h 15.

Présidente

Secrétaire général